

SD/LV/MC-NM

DG 2024-1243-A

ARRETES\2024\TEMPORAIRES\STATIONNEMENT\AUTRES\DEMENAGEMENTSEMMENAGEMENTS\
DROGOULJORDANGARDESMARINE3RUEDESMOULINS29ET30NOVEMBRE2024

LE MAIRE DE MONTBRISON

- VU le code de la route,
- VU le code pénal et son article R 610-5,
- VU les articles L 2212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
- VU l'arrêté de circulation urbaine du 26 janvier 1981,
- VU les arrêtés municipaux, temporaires et permanents, postérieurs à l'arrêté municipal de circulation urbaine précité, réglementant la circulation et le stationnement sur l'agglomération,
- VU la délibération en date du 21 décembre 2023 fixant les tarifs communaux,
- CONSIDERANT la tenue du marché hebdomadaire de la commune le samedi matin en centre-ville et la circulation rendue difficile dans les rues,
- CONSIDERANT la demande formulée le 29 octobre 2024 par laquelle Monsieur Jordan DROGOUL et Madame Marine GARDES, domiciliés à MONTBRISON (42600) 3 rue des Moulins, sollicitent l'autorisation d'occuper le domaine public au 3 rue des Moulins par le stationnement d'un véhicule pour assurer des opérations de chargement et de déchargement dans le cadre d'un déménagement les vendredi 29 novembre et samedi 30 novembre 2024,
- CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires pour la sécurité des piétons et véhicules circulant sur le territoire communal,

ARRETE :

ARTICLE 1 : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC / STATIONNEMENT / CIRCULATION

3 et 4 RUE DES MOULINS

1-1 STATIONNEMENT côté impair (devant le n° 3)

- Il sera interdit sur la valeur d'un (1) emplacement de stationnement à tous autres véhicules que celui nécessaire aux opérations de chargement ou de déchargement. (cf. annexe/photo).

1-2 STATIONNEMENT côté pair (devant le n° 4)

- Il sera interdit sur la valeur d'un (1) emplacement de stationnement à tous autres véhicules que celui nécessaire aux opérations de déménagement (cf annexe/photo).

1-3 CIRCULATION

- Elle devra impérativement être maintenue dans la rue.

ARTICLE 2 : DUREE DES DISPOSITIONS

- Les présentes dispositions seront effectives du vendredi 29 novembre 2024 à 7 heures au samedi 30 novembre 2024 jusqu'à 19 heures.
- Monsieur Jordan DROGOUL et Madame Marine GARDES s'engagent à libérer le domaine public le plus rapidement possible.
- Monsieur Jordan DROGOUL et Madame Marine GARDES veilleront à maintenir l'accès aux immeubles voisins et commerces.



ARTICLE 3 : SECURITE – SIGNALÉTIQUE

3-1-SIGNALÉTIQUE

- La signalétique appropriée sera mise en place par Monsieur Jordan DROGOUL et Madame Marine GARDES pour information et sécurité aux usagers du domaine public.

3-2- AFFICHAGE

- Le présent arrêté municipal devra être affiché sur place.

ARTICLE 4 : SANCTIONS

- Les contrevenants aux présentes dispositions seront verbalisés et leurs véhicules pourront être mis en fourrière.

ARTICLE 5 : CLAUSES FINANCIERES

5-1 DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Les pétitionnaires devront s'acquitter de la redevance d'occupation du domaine public en vigueur.
- Compte-tenu de la nature de l'occupation du domaine public (déménagement-emménagement), il ne sera pas perçu de droit d'occupation du domaine public.

5-2-SIGNALÉTIQUE

- Le prêt de la signalétique se fera au centre technique municipal (40 avenue Thermale / 04 77 96 39 96) sur remise d'un chèque de caution de 36 euros qui sera rendu au moment de la restitution du panneau.

ARTICLE 6 : RECOURS

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de 2 mois à compter de sa notification par voie postale ou internet (www.telerecours.fr).

ARTICLE 7 : PUBLICATION

Le présent arrêté municipal sera publié sur le site internet de la ville à compter du

ARTICLE 8 : Monsieur le Directeur général des services, Madame la lieutenant commandant la Brigade de Gendarmerie de Montbrison et Monsieur chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le chef de la Police Municipale,
- Monsieur Jordan DROGOUL et Madame Marine GARDES 13 rue des Moulins 42600 MONTBRISON / marinegardes6@gmail.com
- Pôle CTM / Espace public – Logistique,
- Direction des Affaires Générales / recueil des actes administratifs,
- LFa/facturation eau et assainissement / LFa /OM-TRI,
- Association Montbrison Mes Boutiks,
- La Presse.

Le 30 octobre 2024,
Pour Monsieur le Maire
Luc VERICEL
Conseiller municipal délégué



DG 2024-1243-A

DROGOULJORDANGARDESMARINE3RUEDESMOULINS29ET30NOVEMBRE2024



AM 2024/1243 ODP EMMENAGEMENT 3 RUE DES MOULINS
Annexe/Photo

